

On avait à peu près tout tenté, lors de l'arrivée du régent, pour faire entrer de l'argent dans le Trésor. Puis apparut Jean Law. Né à Edimbourg en 1671, il reçut une instruction soignée. A vingt ans, il vint à Londres où il mena une existence frivole ; il eut de nombreux succès féminins dont l'un d'eux lui valut un duel avec le beau Wilson et une issue fatale.

Law fût arrêté, jugé et condamné à mort. Mais sa peine fut commuée en prison perpétuelle, peu après il s'évada et passa en Hollande. Les Hollandais étaient les premiers commerçants du monde, et la banque de Hollande, était l'établissement de crédit le plus perfectionné et le plus célèbre de son temps. Law en étudia minutieusement le mécanisme et comprit quelles ressources un grand Etat pouvait tirer de l'organisation systématique du Crédit.

Mais les novateurs, trop en avance sur leur temps, se heurtent souvent à l'incompréhension. Ce fut, pendant quinze ans le sort de Law qui alla de pays en pays et tenta en vain de trouver un champ d'expériences. Louis XIV à peine enterré, le régent parvenu au pouvoir, Law apparut ou plutôt réapparut, car il avait déjà été éconduit par Louis XIV :

« Ni banqueroute, ni chambre de justice, déclara Law avec assurance au régent. Tout le mal provient, expliqua-t-il, de la léthargie générale qui est la conséquence du manque de confiance... Il faut organiser le crédit, d'abord multiplier la monnaie de façon à pouvoir mobiliser toutes les ressources de la France. »

Il fallait multiplier la monnaie, et le papier était facile à faire circuler et à remplacer. On a accusé Law de n'avoir pas compris ce qu'il y avait lieu de faire, entre le billet de banque et la monnaie métallique. Law l'avait bien compris et lui-même écrit textuellement :

« C'est le titre et le poids de la monnaie qui en font la valeur et non le prix marqué par le prince. Un billet de banque n'a d'autre valeur que sa conversion en espèce. »

Et s'il s'est laissé entraîner avant tant d'autres, et le premier de tous dans la voie périlleuse de l'inflation, c'est parce qu'il était, à ce moment, porté par la fièvre

du succès et qu'il s'est leurré lui-même sur la solidité du crédit que l'on attribuait à son système, à une époque inouïe, où tout semblait réussir, au-delà même de son espérance.

Le crédit est, essentiellement, la foi, la confiance, et c'est, spécialement, la confiance en une valeur future. Le projet primitif de Law était d'établir, en France, une Banque Royale, conçue sur le modèle de la fameuse banque de Hollande, mais bien plus grande et plus perfectionnée. Law avait, en somme, en 1716, inventé la Banque de France.

Le régent autorisa seulement Law à créer à ses frais et à ses risques et périls une banque privée au capital de six millions. « La banque ne réussira pas » disait *La Gazette de la Régence* en juillet 1716 ; cependant, la banque se fonde. En fin d'année, Dangeau, le duc de Noailles doivent se rendre à l'évidence : la banque de M. Law augmente de crédit.

En 1717, Law obtient l'autorisation créer la Compagnie d'Occident puis il décide, pour obtenir les capitaux nécessaires à cette mise en valeur, de créer et d'adjoindre à sa banque la compagnie d'Occident au capital de 100 millions. Pendant ce temps là, ce fut le délire, presque de la démence pour tous ces nouveaux riches. Law se fit concéder successivement le monopole des tabacs, la fabrication des monnaies et, bientôt, la ferme générale de tous les impôts de France.

Surintendant des finances, directeur de la Banque Royale et de la Compagnie des Indes, il était le maître économique en France mais aussi dans l'empire colonial qui comptait les Indes, la Louisiane, l'Acadie et le Canada. Bientôt, des étrangers venus de toutes les parties de l'Europe, se ruèrent et s'écrasèrent à la poursuite de la Fortune dans les cinq cent mètres de la rue Quincampoix, confondus avec les Français de toutes régions.

La France entière acclame les bienfaits du système de Law. Law veut multiplier les routes, les élargir, les border d'un fossé pour les assainir, les planter

d'arbres qui donneront un revenu futur ; jeter de nouveaux ponts, creuser de nouveaux canaux,...

Le 28 septembre 1719, Law décide la création de cent mille actions nouvelles, faite à l'instigation du régent – moyen commode qui permet de se libérer des dernières dettes de Louis XIV – cette fois le succès dépassa toute entente ; ce fut du délire. Comptant sur la solidité de son crédit, il avait lancé une masse de papier fiduciaire (valeur fictive), alors qu'aucune valeur encore réalisable ne permettait de les garantir et de les rémunérer.

Déjà, on murmurait qu'il y avait près de deux milliards de billets en circulation et que cinq presses, puis douze, travaillant jour et nuit, continuaient sans cesse à en émettre. Certains insinuaient que si l'on rapportait à la fois un chiffre important de billets, la réserve métallique serait insuffisante. Quelques-uns tentèrent l'expérience et cela donna l'éveil à d'autres qui l'imitèrent.

Law était pris dans le cycle infernal et encore inconnu de l'inflation. Tous les jours la banque était assiégée par une foule immense qui venait réclamer le remboursement de ses billets. Des malheureux passaient la nuit, assis sur le trottoir, pour être les premiers à l'ouverture des portes. Law et le régent étaient l'objet de menaces de mort presque quotidiennes.

Certains disaient que le cours des billets et des actions, par dépréciation progressive serait amené à la moitié du cours qu'ils avaient atteint. Law prétend que cette mesure venait de ses ennemis. L'opinion publique se cabra et la confiance atteinte mortellement. Law ne gouverna plus.

Déchu de ses fonctions, le malheureux Law fut lâché même par le régent. Celui-ci crut bon de s'éloigner ; il gagna de terre de Guernsey, en Brie, puis de là, partit pour Bruxelles, il gardait à peine de quoi vivre.

Tout cela n'empêcha pas, en 1790, la Convention de décréter les assignats et d'en émettre jusqu'à quarante-cinq milliards, si bien, qu'en 1796, leur valeur était tombée à 1/344^e de leur valeur nominale.